



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 3 septembre 2013

13259/13

**PE 381
DEVGEN 216
COAFR 265
COHAFA 95
COMER 198
PECHE 355
CADREFIN 217**

NOTE

du : Secrétariat général
aux : Délégations

Objet : **Commission du développement**
- Réunion du 28 août 2013 à Bruxelles

La réunion était présidée par Mme Joly, Verts/ALE, FR. L'ordre du jour a été adopté (point 1), moyennant le report des points 9 et 12 à une prochaine réunion et une modification de l'ordre du jour au point 14 (préparation de la Conférence sur le climat de Varsovie). Le procès-verbal de la réunion des 8-9 juillet 2013 a été approuvé (point 2). Les décisions et recommandations des coordinateurs du 9 juillet 2013 ont été adoptées (point 3).

4. Communications de la présidente

Il n'y a pas eu de communications de la présidente.

5. Communications de la Commission

Il n'y a pas eu de communications de la Commission.

6. Heure des questions

Il n'y a pas eu de questions posées à la Commission.

7. Femmes handicapées

Au nom du rapporteur pour avis Mme Cretu, S&D, RO (commission compétente: FEMM), M. Martinez a présenté le projet d'avis, soulignant que plus d'un milliard de personnes à travers le monde, dont 80 % dans les pays en développement, vivaient avec un handicap, et que ces personnes rencontraient des difficultés particulières pour avoir accès à la santé, à l'éducation, l'emploi, le crédit, la justice etc. Il a indiqué que les femmes vivant avec un handicap étaient en outre plus exposées à la violence, aux abus sexuels et à l'exploitation. Il a énoncé les recommandations reprises dans le projet d'avis en vue de renforcer la situation des personnes handicapées et des femmes en particulier. Mme Grèze, Verts, FR, a salué le projet d'avis et insisté sur la nécessité d'avoir un suivi et une évaluation des politiques menées en ce sens.

La représentante du SEAE a indiqué que ces questions étaient soulevées dans le cadre du dialogue politique avec les pays tiers et que l'UE avait une approche visant à inciter les pays concernés à adhérer à la convention pertinente relative à la protection et aux droits des personnes handicapées.

Le représentant de la Commission a confirmé que l'UE prêchait en faveur d'une adhésion des pays tiers à la convention et a énuméré les actions menées par la Commission en vue d'améliorer la situation des personnes handicapées dans les pays en développement.

M. Martinez a estimé que le rapport du Parlement aurait un effet positif pour améliorer les choses et s'est déclaré satisfait des éléments d'information fournis par la Commission et le SEAE concernant l'action menée par l'UE dans ce domaine.

La présidente a indiqué que le vote aurait lieu le 17 septembre.

8. Garantie de l'Union européenne à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant d'opérations de financement en faveur de projets menés en dehors de l'Union

En l'absence du rapporteur pour avis M. Preda (PPE, RO) (commission compétente au fond: BUDG), Mme Striffler, PPE, FR a présenté le projet d'avis. Mme Grèze, Verts, FR a estimé que la proposition de la Commission était assez bonne et que les suggestions du rapporteur allaient l'améliorer. Elle a souligné la nécessité de respecter la souveraineté des pays tiers en ayant une politique d'appui des programmes définis par les pays bénéficiaires eux-mêmes.

Elle a préconisé l'établissement de critères d'évaluation mesurant les résultats concrets atteints, a souligné la nécessité de favoriser les entreprises locales et de promouvoir la transparence des données financières afin de lutter contre l'évasion fiscale. M. Berman au nom de M. Cortés Lastra, S&D, ES a salué le projet d'avis et s'est rallié aux suggestions de Mme Greze. M. Goerens, ALDE, LU a demandé des précisions sur les critères de solvabilité appliqués par la BEI pour déclarer un pays éligible. Mme Joly a demandé si la BEI avait bien accordé un prêt de 500 millions pour la construction du barrage de Belo Monte au Brésil, un projet qu'elle a décrit comme très contesté et contestable du point de vue environnemental et du développement.

Répondant aux questions des députés, le représentant de la BEI a salué le rapport et l'apport utile du Parlement, qu'il a indiqué être déjà pris en considération pour les évaluations d'impact socio-économiques. Il a indiqué que les besoins des pays concernés étaient énormes et qu'il fallait dès lors faire un choix sur base des priorités politiques définies par le Conseil et le Parlement européen sous différentes formes. Il a fait part des préoccupations de la BEI liées à la baisse nette de l'aide prévue dans le prochain Cadre financier pluriannuel, compte tenu des besoins énormes en jeu et de l'effet de levier considérable offert par les prêts de la BEI. Il a précisé qu'il incombait au Conseil et au Parlement de définir les critères d'éligibilité liés au respect de la démocratie et des droits de l'homme, a précisé que la BEI n'était pas une banque de développement, n'en ayant ni les moyens ni les ressources, que les conditions d'éligibilité pour le secteur privé étaient claires, que la moitié des prêts étaient cofinancés avec des banques de développement, et a rassuré Mme Joly sur la prudence de la BEI s'agissant du financement du barrage de Belo Monte, précisant que les 500 millions n'auraient à sa connaissance pas encore été déboursés pour ces raisons.

Le représentant de la Commission a indiqué que les prêts de la BEI s'inscrivaient dans le cadre du mixage des financements ("blending") pour permettre des financements qui sans cela ne seraient pas possibles. Il a jugé essentiel, compte tenu de la pénurie de moyens, que les prêts soient utilisés là où les besoins sont réels et les dettes soutenables. Il a acquiescé sur l'importance de lutter contre l'évasion fiscale, dont il a précisé qu'elle faisait partie du dialogue avec la BEI. Il a regretté l'absence de règles claires dans ce domaine, estimant que celles de l'OCDE n'apportaient aucune valeur ajoutée (la liste noire étant désormais vide), et a annoncé que les travaux dans ce domaine s'intensifieraient dans les mois à venir.

- Délai de dépôt des amendements: **4 septembre 2013, 18 heures**
- vote: 30 septembre 2013

9. Informations accompagnant les virements de fonds

En l'absence du rapporteur pour avis Deva (ECR) (Fond: LIBE), ce point a été reporté.

10. Budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2014 - toutes sections

En l'absence du rapporteur pour avis M. Cortés Lastra (S&D) (commission compétente au fond: BUDG), M. Berman, S&D, NL a présenté brièvement le projet d'avis, qui s'interroge sur les moyens de minimiser les effets de la réduction du budget alloué à l'aide au développement dans le prochain Cadre financier pluriannuel. Il a indiqué que les coordinateurs s'étaient accordés sur la nécessité de trouver le moyen de revenir au niveau d'aide du budget de 2013 et de rechercher des soutiens auprès des membres des commissions BUDG et AFET dans ce but. M. Goerens, ALDE, LU a estimé que tant le Conseil que le Parlement étaient entrain de "capituler" face au défi du développement et a demandé des précisions à la Commission quant à l'impact réel de la flexibilité budgétaire sur les montants à escompter au titre de l'aide au développement. M. Mitchell, PPE, IE, tout en disant partager le sentiment de frustration du rapporteur face aux restrictions budgétaires, a estimé qu'il n'y avait pas d'autre option que d'optimiser l'emploi des fonds disponibles, en évitant tout gaspillage. Il s'est référé à cet égard aux suspicions qui pèsent sur certains projets visant à promouvoir l'accès à l'eau potable dans certains pays tiers pointées par les autorités britanniques.

Le représentant de la Commission a pris note des amendements budgétaires proposés en vue de rétablir le budget du développement au niveau de l'année précédente. Concernant la répartition par lignes budgétaires, il a estimé que sa remise en cause telle que proposée par le Parlement serait contre-productive et aboutirait à une fragmentation de l'aide. Concernant la flexibilité, il a indiqué que la Commission répondrait par écrit.

M. Berman a conclu en estimant que le pire avait été évité concernant la réduction du budget du développement qui, quoique fort regrettable, aurait pu selon lui être plus marquée dans le contexte difficile actuel.

11. La situation politique et sociale actuelle au Tchad

La présidente a indiqué en ouverture du débat que le Tchad bénéficiait de 320 millions d'euros d'aide de l'UE.

M. Makaila Nguébla, journaliste et blogueur tchadien, a présenté la situation économique, sociale et en particulier l'état de la démocratie et des droits de l'homme dans son pays.

Lui-même exilé depuis quatorze ans de son pays en raison de ses positions politiques (d'abord au Sénégal et actuellement en France), il a dressé le tableau d'un pays totalement muselé par un régime autoritaire détournant l'aide au développement reçue et l'ensemble des richesses issues de l'exploitation du pétrole à son profit, celui du président et de ses proches, et laissant une population exsangue sans accès à l'éducation, la santé, l'eau ou l'électricité et aux autres services élémentaires, y compris dans la capitale. Il a indiqué que toute critique du régime clanique au pouvoir était proscrite et réprimée et que toute tentative de manifestation populaire ou de voix discordante était impossible compte tenu du régime de terreur subi par la population civile. Il a conclu en indiquant que l'aide au développement de l'UE au Tchad ne pourrait produire aucun effet positif dans le pays dans ces conditions, l'argent ne profitant aucunement aux populations.

M. Newton-Dunn, ALDE, UK, a indiqué que la mauvaise utilisation des fonds versés au titre du développement était un fait connu, mais que l'UE avait besoin de preuves étayant ces éléments. Il s'est demandé pourquoi les peuples s'étaient soulevés dans les pays arabes et pas dans cette région d'Afrique. M. Kaczmarek, PPE, PL a demandé quelles seraient les mesures à prendre pour amener des résultats positifs, tandis que Mme de Keyser, S&D, BE a demandé des précisions sur l'activité de blogueur de M. Nguébla et sur les relations entre le Tchad et le Soudan, Mme Joly s'interrogeant sur la destination de l'argent du pétrole.

M. Nguébla a indiqué que le monde arabe était sociologiquement différent de la société en Afrique centrale, qui se caractérisait par des replis identitaires communautaristes. Il a souligné en outre le coût extrêmement élevé de l'accès à internet dans son pays (environ 3 euros pour une demi-heure) par rapport au revenu moyen des populations, qui vit souvent avec moins de 1 euro par jour, ainsi que le contrôle politique et le piratage systématique des adresses électroniques. Il a conclu que la société tchadienne était totalement coupée du reste du monde et a estimé que l'UE devrait œuvrer pour une augmentation des capacités et des connexions informatiques et électroniques du pays. Il a estimé que l'attitude actuelle des donateurs tels que l'UE, si elle se poursuivait, équivaldrait à se montrer complaisant vis-à-vis d'une dictature féroce et hautement répressive. Concernant l'usage des ressources provenant du pétrole, il a indiqué que le Président détournait l'argent à son compte et au profit de sa famille, dont les membres étaient devenus multimilliardaires, qu'il amassait cet argent tout en investissant une partie à l'étranger dans des biens immobiliers, des villas en Afrique du Sud et au Soudan en vue d'une possible retraite lui assurant l'impunité en cas de chute du régime.

Il a estimé que dans ce contexte, beaucoup de ses compatriotes ne voyaient pas d'autre issue que l'"immigration suicidaire" pour fuir leur pays et rejoindre l'Occident. Il a ajouté que le président tchadien "faisait et défaisait" les gouvernements des pays voisins, que la sous-région dans son ensemble était caractérisée par des situations analogues à celle du Tchad, que les investisseurs étrangers étaient chassés du pays, que l'action de l'UE ne parvenait pas à faire changer le quotidien des Tchadiens, que son rapport annuel sur les droits de l'homme restait superficiel à certains égards et qu'il fallait conditionner l'aide au respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression.

La représentante du SEAE a salué l'action de M. Nguebla et souligné que l'UE était très attachée à la stabilité au Tchad, qui avait souffert des décennies de conflit. Elle a précisé toutefois que cette stabilité devait se faire dans le respect des droits de l'homme et que l'UE était très préoccupée de la dégradation de la situation dans ce domaine et du sort réservé à certains défenseurs des droits de l'homme. Elle a indiqué que ces aspects avaient fait l'objet d'une discussion dans le cadre du dialogue politique avec ce pays et que cette discussion allait s'intensifier à la demande de l'UE. Elle a ajouté que les événements de mai dernier avaient montré la fragilité de la situation, que les défis étaient énormes et que l'UE avait prévu une enveloppe de 368 millions d'euros dans le cadre du FED pour promouvoir le développement local, les infrastructures, la bonne gouvernance centrale et locale, la démocratie et les droits de l'homme ainsi que les médias et la justice, la consolidation de l'Etat de droit restant une priorité de l'UE.

Le représentant de la Commission a félicité M. Nguéla pour son action, précisé les actions de l'UE en faveur du renforcement de la justice (formation, soutien à la formation des magistrats etc.), des acteurs non étatiques et du développement durable, notamment par un meilleur accès à l'eau.

La présidente Mme Joly a félicité M. Nguéla et conclu le débat en soulignant le rôle important que peuvent jouer les blogueurs pour renforcer la liberté d'expression dans certaines régions du monde.

12. Autorités locales et société civile: l'engagement de l'Europe en faveur du développement durable

Ce point a été reporté à une réunion ultérieure.

13. Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

Le rapporteur pour avis M. Newton Dunn (ALDE, UK) (commission compétente au fond: LIBE) a présenté son projet d'avis en indiquant que les commissions LIBE et ECON revendiquaient toutes deux la compétence principale sur ce dossier. Il a estimé que la proposition de la Commission de février était de bonne facture, mais nécessitait quelques améliorations.

Il a en particulier prêché pour plus de transparence, notamment en vue de pouvoir exiger auprès des organismes financiers de connaître les vraies identités des détenteurs de comptes dans les paradis fiscaux, qui utilisent habituellement des noms d'emprunt.

M. Mitchell, PPE, IE au nom de Mme Schnieber-Jastram, PPE, DE a souligné l'importance d'assurer une cohérence entre les politiques internes et externes. Le rapporteur Mme Sargentini, Verts, NL a assuré vouloir reprendre l'essentiel des éléments contenus dans le projet d'avis sur cette quatrième révision de la directive en question, qui inclura pour la première fois les questions relatives à l'évasion et à la fraude fiscale. Elle a indiqué que le renforcement des contrôles envisagés posait des questions relatives à la protection des données personnelles. M. Martinez, PPE, ES s'est quant à lui interrogé sur l'accent mis par l'UE sur le financement du terrorisme uniquement plutôt que sur le blanchiment d'argent en général, qui pénalise massivement les budgets nationaux en les privant de ressources fiscales importantes au moyen notamment de l'ingénierie financière.

Le représentant de la Commission a salué le projet de rapport du Parlement comme allant dans le sens de la proposition de la Commission. Il a convenu que la question de la transparence sur l'identification des détenteurs véritables de comptes et la coopération multilatérale dans ce domaine prenait de plus en plus d'importance, y compris dans le contexte de la lutte contre l'évasion fiscale.

Le rapporteur pour avis M. Newton-Dunn a reconnu qu'en effet la question majeure était celle de l'évasion fiscale, compte tenu de son ampleur financière à l'échelle mondiale.

La présidente a précisé que le vote aurait lieu le 30 septembre 2013.

- Délai de dépôt des amendements: **4 septembre 2013, 18 heures**

14. Préparation de la Conférence des Parties sur le climat, 11-22 novembre 2013, Varsovie

La présidente a indiqué que la Conférence en question visait à préparer l'accord post-2015 qui entrerait en vigueur en 2020 et succéderait à l'accord de Kyoto. Elle a ajouté que la commission ENVI avait préparé un projet de résolution du Parlement et que la DEVE allait proposer des paragraphes visant à amender ce projet.

Mme Hall, ALDE, UK a indiqué que le changement climatique affectait davantage les pays en développement - une réalité qui avait été quelque peu occultée par la crise -, était créateur de conflits pour le contrôle de ressources de plus en plus limitées et représentait ainsi une menace à la sécurité internationale. Elle a jugé essentiel que l'UE conserve un niveau d'ambition élevé pour elle-même, seule condition pour pouvoir exiger des autres des changements.

La Commission a approuvé ces propos, indiquant que dans le prochain Cadre financier pluriannuel, 20% des dépenses au moins devront avoir un lien avec la réduction du changement climatique.

La présidente a indiqué que le délai pour les amendements expirait le 24 septembre prochain à midi.

15. Amendement de l'accord sur les marchés publics

Le rapporteur pour avis M. Kaczmarek (PPE, PL) (commission compétente au fond: INTA) a présenté son projet d'avis en indiquant que le but de l'amendement à l'accord était d'élargir le nombre de pays participant à l'accord aux pays en développement, tout en protégeant certains marchés de ces pays. Il a estimé qu'à terme, cet accord leur serait bénéfique et a dès lors plaidé pour une approbation du Parlement.

Mme Sargentini au nom des Verts a estimé quant à elle que rien ne permettait de conclure que les pays en développement ni les pays émergents aient un intérêt à la conclusion de cet accord et a indiqué que son groupe n'était pas convaincu du bien-fondé d'approuver sa conclusion.

M. Berman au nom de M. Cortes Lastra, S&D, ES a rappelé qu'il s'agissait d'un accord en négociation à l'OMC depuis une décennie qui serait mis en œuvre graduellement, et a ajouté que son groupe souhaitait une meilleure prise en compte des aspects sociaux soulevés par cet accord.

La représentante de la Commission a indiqué que la révision de cet accord visait à le rendre plus efficace et estimé que cette efficacité serait jugée à l'aune des adhésions à cet accord.

Le rapporteur M. Kaczmarek a souligné que des pays en développement avaient adhéré à l'accord et que d'autres d'entre eux avaient le statut d'observateur. Il a recommandé de donner l'approbation du Parlement à cet accord, qui ferait lui-même ses preuves au fil du temps.

- Délai de dépôt des amendements: **29 août 2013, 17 heures**

16. La situation humanitaire en Syrie et en République centrafricaine

La présidente s'est référée à la situation en Syrie, soulignant que près de sept millions de personnes dans la région avaient besoin d'aide humanitaire. Concernant la République centrafricaine, elle s'est référée à la gravité de la situation et à la visite de la Commissaire Georghieva sur place.

Le représentant de la Commission M. de Brouwer (DG ECHO) a dressé un aperçu de la situation humanitaire en Syrie et dans les pays voisins, qui compte 4, 6 millions de personnes réfugiées.

Concernant la République centrafricaine, il a indiqué qu'il s'agissait d'une "crise oubliée" recevant très peu d'attention médiatique, contrairement à la Syrie.

Concernant la Syrie, il a confirmé que près de sept millions de personnes avaient besoin d'aide humanitaire en Syrie, dont cinq millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et deux millions dans les pays voisins (majoritairement au Liban), les victimes du conflit étant estimées à plus de cent milles par les Nations Unies. Il a indiqué que le Liban, qui accueille à lui seul 700.000 réfugiés, vivait une crise humanitaire et que si des frappes militaires avaient lieu, la pression humanitaire s'accroîtrait dans le pays. Les autres pays d'accueil (Jordanie, Turquie, Irak) accueillent respectivement 500.000, 450.000 et 450.000 réfugiés venus de Syrie. Il a indiqué que les contrôles aux frontières des pays d'accueil précités avaient un impact sur la répartition des réfugiés en fonction de leur origine, avec par exemple un afflux de Kurdes en Irak. Il a évoqué la situation difficile des 420.000 réfugiés palestiniens en Jordanie, qui se trouvent tous dans des camps situés dans des zones de combats.

Il a fait état de la répartition des fonds humanitaires et souligné l'impact prévisible de la crise budgétaire sur les paiements. Il a mis en garde contre la situation à prévoir dans laquelle la Commission ne disposera pas des crédits de paiements nécessaires et se verra le moment venu contrainte d'arbitrer entre les réfugiés syriens ou palestiniens ou les victimes des inondations au Darfour ou en Centrafrique. Il a fait état des importants efforts de coordination avec les autres partenaires internationaux et des enjeux importants en matière de respect du droit humanitaire en Syrie.

Concernant la République centrafricaine, il a indiqué que les problèmes majeurs étaient l'insécurité et l'instabilité politique qui s'étaient ajoutées aux autres difficultés, notamment la recrudescence de l'épidémie de malaria. Il a conclu en indiquant que les besoins couvraient tous les secteurs (clusters) de l'aide humanitaire.

Les députés Mme De Keyser, S&D, BE, Sargentini, Verts, NL et Berman, S&D, NL ont tous demandé quelle serait la stratégie de la Commission en cas d'intervention militaire occidentale en Syrie, qui selon eux rendrait la situation humanitaire encore plus insoutenable, notamment au Liban. M. Mitchell, PPE, IE a demandé si les Commissaires compétents avaient exprimé leurs vues à l'égard d'une intervention armée en Syrie.

M. De Brouwer a confirmé que la Commission se préparait à l'éventualité d'une intervention militaire et que les partenaires pré-positionnaient des stocks à la frontière avec le Liban, qui serait le pays qui recevrait le plus de réfugiés en cas d'intervention extérieure. Il a évoqué les équipements de protection civile pouvant le cas échéant être mobilisés.

Il a souligné la gravité de la question de l'accès humanitaire et du respect des principes du droit humanitaires en Syrie, faute desquels l'action des travailleurs humanitaires qui seraient exposés à des risques importants devrait être reconsidérée. Il s'est référé aux efforts de l'UE pour obtenir l'adoption d'une résolution de l'ONU réaffirmant les principes humanitaires et au texte proposé par le Royaume Uni dans ce sens. Enfin, il s'est référé à une Conférence prévue en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre.

En réponse à Mme Joly au sujet des risques de crédits insuffisants, il a confirmé que les Etats membres respectaient leurs promesses de contributions, dont les chiffres étaient disponibles sur le site web d'ECHO, et estimé qu'il fallait solliciter d'autres donateurs que l'UE.

17. Budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2014 - toutes sections

Le projet d'avis (rapporteur pour avis: M. Cortés Lastra, S&D, ES) (Fond: BUDG) a été adopté moyennant l'adoption des amendements budgétaires recommandés par le rapporteur.

18. L'avenir des relations UE-ANASE

Le projet d'avis (rapporteur pour avis: M. Cortés Lastra , S&D, ES) (Fond: AFET) a été adopté.

19. Questions diverses

20. Prochaine(s) réunion(s)

- 16 septembre 2013, de 15 heures à 18 h 30
- 17 septembre 2013, de 9 heures à 12 h 30 et de 15 heures à 18 h 30